



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCÈS AUX SOINS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Chef de cabinet

Paris, le

19 JUIN 2025

Nos Réf. : CAB SAS/CR-AG/A-25-020223

Vos Réf. : Votre courrier du 26.02.2025

Monsieur le Président,

Le cabinet de madame Elisabeth BORNE, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a transmis à monsieur Yannick NEUDER, ministre de la santé et de l'accès aux soins, votre correspondance relative à la politique vaccinale et aux modalités d'admission à l'école des enfants n'ayant pas reçu certaines vaccinations obligatoires.

Le ministre a pris connaissance des préoccupations que vous exprimez à ce sujet.

La politique vaccinale vise à protéger l'ensemble de la population, et tout particulièrement les enfants, contre des maladies dont les conséquences peuvent être graves. Elle repose, comme vous le rappelez, sur des dispositions légales encadrées et sur des avis scientifiques régulièrement actualisés, notamment par la Haute Autorité de santé.

Le calendrier vaccinal est réévalué régulièrement, dans un esprit de transparence, de rigueur scientifique et de concertation.

Soucieux que vos éléments puissent être examinés, le ministre m'a confié le soin de transmettre votre courrier à la Direction générale de la santé (DGS).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Arnaud GUINIER

Monsieur Guillaume AGEORGES
Président du Réseau des Victimes des Accidents Vaccinaux (REVAV)
6 rue du Général de Gaulle
93360 NEUILLY-PLAISANCE

14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP